



Conseil des droits de l'homme

40^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Zimbabwe

Genève, le 26 janvier 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Zimbabwe pour sa présentation.

La Suisse se félicite des déclarations réitérées du Président de la République en faveur de l'abolition de la **peine de mort** et recommande au Zimbabwe de prendre toutes les mesures nécessaires afin de l'abolir pour tous les crimes, ainsi que de commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.

La Suisse salue l'ouverture du Zimbabwe à aborder la **question des violences du passé**, y compris le Gukurahundi et d'autres, et recommande de prendre des mesures concrètes pour faciliter la recherche d'un processus inclusif assurant justice, vérité, garanties de non-répétition et réconciliation pour toute la population.

La Suisse se réjouit de la ratification par le Zimbabwe de la Charte africaine de la **démocratie, des élections et de la gouvernance** de l'Union africaine et recommande de prendre des mesures législatives concrètes et immédiates pour inscrire ces principes dans les lois nationales afin de garantir des élections libres, crédibles, transparentes et équitables, conformément à la cible 16.7 des Objectifs de développement durable.

Je vous remercie.